veils de coquetterie. Elle se cache le visage avec affectation dès qu'un visiteur pénètre dans l'atelier de corsets où elle tient la comptabilité. Elle s'est même plaintes, paraît-il, de la curiosité indiscrète dont elle prétend être l'objet. Peut-être même est-ce pour cela que les autorisations pour visiter la maison centrale de Clermont s'obtiennent si difficilement.

» Gabrielle Bompard n'est plus jolie, pourtant, si elle est, encore coquette; ses yeux ont perdu leur éclat, son teint est hâtif, et les rides commencent à plisser son visage chiffonné.

» Quant à Gabrielle Fenayrou, qui tient également les livres dans le grand atelier, c'est aujourd'hui une vieille femme; elle le paraît, du moins. Ses cheveux sont gris, presque blancs, ses traits sont tirés et elle est constamment en proie à une tristesse morne.

» Depuis deux ans, on parle d'une grâce en sa faveur; elle y comptait un peu le 14 juillet dernier, mais cette grâce n'est pas venue. Viendra-t-elle le mois prochain? On ne sait, et la recluse se lasse d'espérer.

» Au même pupitre que Gabrielle Fenayrou est assise une autre détenue, jeune, celle-là, et très belle. C'est l'héroïne d'un drame au revolver dont on a beaucoup parlé il y a quelque temps.

» Bien peu parmi les autres femmes enfermées à Clermont sont restées jolies. Le chagrin, le costume, la discipline de la maison ont vite fait de les transformer et d'enlever toute caractéristique à leur physionomie, tout attrait à leur personne.

» Leur plus grand ennui, paraît-il, est de ne pouvoir causer. Aussi ont-elles recours, pour correspondre entre elles, pour échanger par lettres leurs impressions, à de véritables ruses d'Apaches.

» Bavarder! potiner! leur suprême joie réside dans ces deux mots. Pour l'attendre, elles bravent les rigueurs du règlement et le morne ennui du cachot.

» Elles sont nombreuses, en effet, les cellules où les actes d'indiscipline sont expiés, et presque toujours occupées.

» Gabrielle Bompard et Gabrielle Fenayrou, on l'a dit déjà, n'y ont jamais été enfermées. Leur repentir paraît sincère et leur conduite est exemplaire. »

UNE GRÈVE A AVESNES-LEZ-AUBERT

Quinze cents grévistes. — Un coup de feu. Un ouvrier blessé. — Craintes de troubles. — Les troupes consignées à Cambrai.

Une grève, qui a pris en quelques heures un caractère de gravité exceptionnelle, s'est déclarée, jeudi soir, à Avesnes-lez-Aubert, parmi les ouvriers tisseurs.

Sur une population de 4,500 habitants, on compte à l'heure actuelle 1,500 grévistes.

Un incident auquel on était loin de s'attendre est malheureusement venu aggraver la situation.

Le fils d'un industriel eut la malencontreuse idée de menacer des grévistes de sa carabine et même de tirer un coup de feu sur les ouvriers rassemblés. Un homme fut blessé. On conçoit dès lors à quel point les esprits furent surexcités.

M. Godefroid, sous-préfet de Cambrai, prévenu aussitôt, s'est rendu jeudi soir sur les lieux où il a passé la nuit. Vendredi matin, M. Castaing, procureur de la République, partait à son tour à Avesnes-lez-Aubert.

On craint des troubles. Les troupes de Cambrai sont consignées.

Concerts et Spectacles

« **L'Hôtel du Libre Échange** ». — On annonce pour le dimanche 16 juin, au Grand-Théâtre de Roubaix, une représentation de *L'Hôtel du Libre Échange*, vaudeville de MM. Feydeau et Desvallières, donné par la tournée E. Simon.

Roubaix. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés dimanche 9 juin, au parc de Barbieux, par la *Fanfare Delattre* :

1re partie. — Allegro militaire de Signard; Muette de Portici (ouverture), d'Auber; air varié pour baryton exécuté par M. Bertrand; le Régiment qui passe, Eilemberg.

2e partie. — En avant, Marche! de Manzel; fantaisie sur « La Traviata » de Verdi; grande valse de Chabas.

Tourcoing. — La *Fanfare du Point-Central* exécutera sur le kiosque de la Place Thiers, le dimanche 9 juin 1895, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1° Allegro militaire, X; 2° Ouverture, Leroux; 3° Mazurka, X; 4° Air varié, X; 5° Ouverture fantastique, Govaert; 6° Polka pour piston, X. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

Maman! Maman! encore une bonne tartine au beurre d'Oostcamp! 93888—40263

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 7 juin.* — SINGULIÈRE MANIÈRE DE SE FAIRE EMBAUCHER. — Le jeudi 30 mai, vers six heures du soir, le concierge de la maison Lorthiois, rue Waline, à Tourcoing, voyait arriver un tout jeune homme âgé d'une vingtaine d'années qui, étant dans un état d'ébriété d'ailleurs fort accentué, prétendait être engagé dans l'établissement en qualité de contremaître.

Le gardien de la maison lui fit observer que ce n'était ni le moment ni la manière surtout de se présenter à l'usine; il voulut le mettre à la porte, mais Gabriel Piat — c'est le nom du contre-maître en herbe — donna un coup de tête au concierge qu'il renversa, puis partit en courant et fit tomber dans le ruisseau un enfant qui se trouvait sur son passage. On le perdit de vue.

Mais son signalement était donné et du reste on le connaissait; il fut le lendemain arrêté à son domicile rue du Tilleul. Ce n'est pas sans avoir essuyé une série d'outrages que l'agent parvint à l'incarcérer. Gabriel Piat est condamné à deux mois de prison et à cinq francs d'amende pour la contravention.

UN MONSIEUR QUE LA POLICE OFFUSQUE. — L'agent Binot était sur le seuil du poste de police, dimanche 2 juin, vers huit heures du matin, à Tourcoing, quand passa Gustave Planquart, 15 ans, demeurant au Pont de Neuville. La vue du képi irrita ou agaça ledit Planquart, ce qui est certain, c'est qu'il s'y prit de façon à imputenter le représentant de la force publique. Toutefois, il ne fut pas facile à ce dernier d'emmener le susceptible personnage, qui fit une rébellion en règle.

Planquart se voit infliger une peine de quinze jours et une amende de cinq francs.

UNE MAIN TROP LÉGÈRE. — Dimanche dans la soirée, deux consommateurs causaient entre eux dans un coin de l'estaminet Créteur, rue de la Redoute à Roubaix, quand ils aperçurent un individu, qui s'était éloigné d'eux, occupé de fouiller dans le tiroir; ils avertirent immédiatement la maîtresse de la maison qui trouva le délinquant nanti d'une pièce de cinq francs. C'est un rattacheur du nom d'Henri Maret, 34 ans, demeurant rue des Champs; il prétend ne plus se rappeler ce qu'il a fait et avoir agi sous l'empire de l'ivresse. Coût: deux mois.

DES CONSOMMATIONS A BON MARCHÉ. — Défilent devant le Tribunal une dizaine de débitants et cabaretiers de Roncq et de Tourcoing, qui viennent invariablement déclarer qu'un certain Félix Homé avait pris chez eux des verres de bière et de genièvre, voire même des aliments et avait trouvé moyen de ne payer nulle part. C'était de la filonterie des mieux caractérisées. Homé est envoyé en prison pour un mois.

UN TRISTE FILS. — L'agent Dumortier, de Tourcoing, raconte que lundi dernier 3 juin il avait été mandé par M. Cuvelier, âgé d'une cinquantaine d'années, pour mettre un terme aux violences indignes qu'exerçait sur lui son fils Alphonse, âgé de dix-neuf ans. Alphonse Cuvelier encourt une peine de vingt jours.

UNE AFFAIRE DE MOEURS, à propos de laquelle une cabaretière de la rue du Haze, à Tourcoing, Valérie Harmand, avait déjà été inquiétée pour avoir excité à la débauche des jeunes gens mineurs de vingt-un ans, entraîne la débitante devant le Tribunal correctionnel qui lui inflige 4 mois.

A LA SUITE D'UNE AGRESSION CONTRE DES DOUANIERS à Wattrelos, un certain Adhemar Vandenhoute, sans profession ni domicile fixe, avait été poursuivi, puis arrêté à Néchin; il portait encore les traces d'une blessure qu'il avait reçue dans la lutte avec les préposés. De la sa comparution en justice. Le tribunal le condamne à 3 mois de prison.

UN FRAUDEUR PRÉCOCE, le jeune Gustave Rogie, 14 ans, à Wattrelos, est après une admonestation du Président, remis à sa famille, mais condamné néanmoins à une amende de 700 fr.

CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVILLE

Séance du 7 juin 1895

La séance est ouverte à 6 heures 1/4 sous la présidence de M. Dewitte, maire. 19 conseillers sont présents; absents : MM. Ch. Mazure, Meurillon et J.-B. Lepers. M. Ghestem, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. On aborde aussitôt le budget de l'année prochaine. Le secrétaire donne successivement lecture des nombreux articles, dont quelques-uns seulement donnent lieu à des observations.

Entretien des propriétés communales — M. Phalempin-Rousel sait que le badigeonnage des écoles communales coûte fort cher; que les ouvriers qu'on fait venir de Tourcoing gagnent 7 fr. par jour; de plus, il faut bien payer une heure pour l'aller et autant pour le retour. Il serait beaucoup plus avantageux de s'adresser aux ouvriers de la commune.

Enseignement du chant. — M. Brutin trouve que ceux qui se destinent aux travaux des champs pourraient se passer de cet enseignement; mais on qui fait remarquer qu'il est obligatoire. M. Haquette, à propos des gratifications accordées aux instituteurs et institutrices, pense qu'à Neuville on leur fait des avantages qu'ils n'ont pas ailleurs.

Les pompiers. — Il est décidé que le corps sera réorganisé. On dresse une liste de 6 membres sur laquelle le Préfet en choisira trois. On demande au nouveau conseiller, M. Liard, s'il veut en faire partie. Il répond qu'il accepterait volontiers si on prenait une autre heure pour les séances et les réunions de commissions.

La musique. — M. Mulliez demande que le règlement qui la concerne soit révisé et que la société soit plus dépendante de l'administration. Il est fait allusion à des sorties qui n'ont pas eu lieu. MM. Lepoutre et Charles Phalempin lui répondent que, quand on a passé toute une matinée à une procession, on n'est guère disposé à une excursion dans l'après-midi.

Bureau de poste. — M. le Maire donne communication de divers renseignements qu'il s'est procurés. Il n'y a pas à désespérer de voir se réaliser le vœu déposé en premier lieu au Conseil général par M. Masurel et renouvelé par M. Barrois. Il reste à créer dans le Nord 26 bureaux. Mais il serait utile de prendre une nouvelle délibération qu'une personne influente s'est chargée d'appuyer. M. Herbaux, qui a des intérêts à Neuville, ne refuserait pas non plus de travailler pour le bien de la commune.

Société de gymnastique. — Malgré les instances de M. Mulliez, la demande d'une subvention de 30 francs en faveur des gymnastes est rejetée par 10 voix contre 9.

Eclairage électrique. — A propos d'une somme de 500 francs figurant en dépenses au budget additionnel de 1895 sous cette rubrique : « Eclairage électrique : Frais d'installation », M. le Maire explique que cette somme est portée en prévision des dépenses d'éclairage à payer à l'entrepreneur jusqu'au 31 décembre prochain.

Le budget de 1896 s'élève, en recettes, à 39,015 fr. et en dépenses à 39,125 fr. 18; soit un excédent de 18 fr. 82. Le budget additionnel de 1895 comprend : recettes 4,659 fr. 58; dépenses 4,580 fr.; excédent 79 fr. 58.

La séance est levée à 8 heures 1/4.

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Le Conseil municipal de Marcq-en-Barœul s'est réuni vendredi à 6 heures du soir.

Etaient présents : MM. Delesalle, maire; Fremaux et Tiers, adjoints; Debuchy, Moreau, Delerue, Catry, Delannoy, Delerue, Delos, Derouboix, Desquiens, Lambelin, Legrand, Despinoy, Picavet, Tournant.

Absents : MM. Behague, Crépel Billies, Lamblin.

Le Conseil s'occupe d'abord d'une question d'intérêt particulier au sujet de l'établissement d'un mur à cheval sur deux propriétés différentes. Autorisation est donnée à l'établissement de ce mur de 35 c. sur la largeur actuellement existante.

L'emprunt de 55,000 francs. — La commune devait emprunter une somme de 55,000 francs à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Elle a pu obtenir le taux de 5 1/2 0/0 au lieu de 5 3/4 0/0. Avis est donné au Maire de cette communication.

La rue de l'Hospice. — Le Conseil décide l'achat, pour la rue de l'Hospice, de 6,000 grès pour la somme de 250 francs.

La fête du 14 juillet. — Le Conseil décide de faire une distribution plus importante de viande aux indigents. Une somme de 450 francs est votée à cet effet. M. Fremaux demande qu'on accorde une subvention spéciale pour le tir à la cible pour les anciens militaires. — Le Conseil décide d'allouer 30 francs.

Cours d'eau. — M. le maire remarque l'insuffisance d'un simple arrêté pour obliger au curage des becques et ruisseaux et il charge la commission des travaux de veiller à la mise en état des cours d'eau. Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de forcer, coûte que coûte, Messieurs les propriétaires riverains à se conformer aux prescriptions des arrêtés qui seront encore pris.

Soutien de famille. — Avis favorable est donné à une demande de soutien de famille.

Sentier du Plouich. — M. E. Mulliez propose d'abandonner à la commune une certaine superficie de prairie, sous condition que l'entretien de la nouvelle route construite incombe à la commune.

Le Conseil ne peut accepter malgré le grand sacrifice fait par M. Mulliez, tant qu'on ne pourra avoir la libre circulation depuis la brasserie Venderbaegen jusqu'au chemin de fer.

Prix aux élèves des écoles communales. — Comme il en avait été question à la dernière séance, le Conseil est d'avis de fournir des livres classiques comme prix au lieu des volumes distribués ordinairement. Comme il y a déjà adjudication, il est entendu que l'on donnera des fournitures gratuites dont la valeur sera diminuée de la somme allouée la précédente année pour l'achat des livres de prix.

Agrandissement du cimetière. — Le Conseil accepte au prix de 2 fr. le mètre les 5500 à 6000 mètres carrés de terrain nécessaires à l'agrandissement du cimetière. Il est entendu que l'on demandera la jouissance en novembre, mais qu'on ne fera le paiement qu'en janvier-février à l'expiration d'un emprunt. Sur les propositions de M. le Maire et de M. Moreau, l'emprunt de 50,000 fr. voté à la dernière séance est porté à 60,000 fr. Des félicitations sont adressées à M. Debailleul, conservateur du cimetière pour le soin qu'il apporte à l'entretien du champ du repos.

— Le Conseil repousse les demandes de subventions formulées par deux sociétés. La séance est levée à 7 h. 3/4.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations denaissances du vendredi 7 juin.* — Madeleine Souveryn, rue des Fleurs 73. — Germaine Arbon, rue de Lille, impasse des Arts 2. — Madeleine Samain, rue Neuve-de-Roubaix 61. — Rosalie Wauters, Hôtel-Dieu. — Maurice Rolié, Hôtel-Dieu. — William Petit, rue du Trichon 63. — Maria Ducourant, rue de Mouveaux 108. — Elisa et Jean Stremes, jumeaux, rue des Vélocipèdes 9. — Clémentine Pallaert, rue des Fossés, cour Bernard 2. — Marguerite Derues, rue Ste-Thérèse, cour Bernard 25. — Albert Monseleti, rue du Curoir 73. — Edmond Berat, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès* — Georges Petitdemange, 7 ans, rue de Lorraine 47. — Maria Desbonnets, 15 ans 8 mois, rue du Nouveau-Monde, fort Masure 19. — Jeanne Colon, 14 jours, rue de la Tuilerie, cour Lecomte 4. — François Debuire, 31 ans, Hôtel-Dieu. — Zélie Vandenbroucke, 37 ans, rue de la Vigne 97.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COTTENIER-BRABANT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Irma COTTENIER, veuve de Monsieur Jean-Baptiste VANHERZEELE, décédée subitement à Tourcoing, le 6 juin 1895, dans sa 38e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 10 courant à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing. Les Vigiles seront chantées le dimanche 9, à 6 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 246.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 juin 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Gérard EUCHER, décédé à Roubaix, le 8 mai 1895, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le lundi 10 juin 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Joseph DECOTTIGNIES, fabricant, associé de la maison Crouset et Decottignies, décédé à Roubaix le 8 mai 1895, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 10 juin 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri HENNEBAUT, décédé à Roubaix, le 25 avril 1895, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Tres-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 10 juin 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Léonidas-Amédée BOITEL, époux de Dame Adèle-Henriette DUBERQUIN, décédé à Roubaix, le 26 avril 1895, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Les récoltes en terre. — Le *Journal officiel* publie, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculteurs, l'évaluation des récoltes en terre. Voici quelles sont ces appréciations en ce qui concerne notre région.

On a semé beaucoup plus de blé d'hiver et de printemps que l'année dernière, et la situation de ces céréales est bonne. Le seigle, aussi abondant qu'en 1894, se présente sous de très bonnes apparences : il en est de même pour l'avoine. Le nombre 100 signifiant *très bon*, 80 *bon*, 60 *assez bon*, voici quelles sont les cotes données par le *Journal officiel* :

Nord. — Blé de printemps, 75 : blé d'hiver, 75; seigle, 90; avoine, 80.

Pas-de-Calais. — Blé de printemps, 86 : blé d'hiver, 85; seigle, 84; avoine, 95; orge, 91.

Pour l'ensemble de la France, l'état du blé d'hiver est très bon dans 15 départements; bon dans 54; assez bon dans 13; passable dans 7.

Pour le blé de printemps : très bon dans 10 départements; bon dans 29; assez bon dans 7; passable dans 2. La surface ensemencée n'est pas en général sensiblement supérieure à celle de 1894.

Pour le seigle : très bon dans 24 départements; bon dans 44; assez bon dans 13; passable dans 3; médiocre dans 1. La surface ensemencée a plutôt légèrement diminué.

Pour l'avoine : très bon dans 28 départements; bon dans 37; assez bon dans 8; passable dans 1. Surface ensemencée un peu supérieure à celle de 1894.

Pour l'orge : très bon dans 22 départements; bon dans 33; assez bon dans 7.

En ce qui concerne les prairies naturelles, la récolte s'annonce comme tout à fait excellente dans le Nord et le Pas-de-Calais; les prairies artificielles ont également bonne apparence.

Les obsèques de l'amiral Fleuriais dans le Cambrésis. — Les funérailles du contre-amiral Fleuriais ont eu lieu en l'église Saint-Louis de Brest, et, à l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Cambrai.

Le corps du regretté défunt est arrivé en gare de Cambrai-annexe, par l'express de Paris de 4 h. 06. Il avait été déposé dans un fourgon scellé à Brest.

Mgr de Lydda, accompagné de MM. les vicaires généraux Massart et Fruvost, vint saluer Mme l'amirale Fleuriais, lui présentant, au nom de Mgr l'archevêque et en son nom, l'expression de sa profonde et bien vive condoléance.

M. le supérieur de l'institution Notre-Dame de Grâces, accompagnait le fils de M. Fleuriais.

Le lieutenant colonel du 4e cuirassiers, M. de Lastours, était présent.

Les honneurs militaires ayant été rendus à Brest et les règlements interdisant de les rendre deux fois, aucune troupe n'avait été commandée.

Le capitaine de vaisseau Bernard, un capitaine de frégate, l'officier d'ordonnance de l'amiral, avaient accompagné le corps depuis Brest.

M. le vice-doyen d'Escaudœuvres fit la levée du corps, et le cercueil sur lequel on étendit l'uniforme de l'amiral fut placé sur le cordillard que trainaient deux chevaux caparaçonnés.

Dans les voitures se plaçaient Mme Fleuriais et son fils, les membres de la famille et les amis, et l'on se dirigea vers Eswars, où eut eu lieu les funérailles qui ont été très imposantes.

Une foule nombreuse encombrait la place et l'avenue de la Gare, silencieuse et respectueuse devant ce grand deuil et cette grande douleur.

A Eswars, les vêpres des morts ont été chantées, l'absoute donnée, puis le corps a été déposé dans le cimetière de la paroisse, non loin de ce château d'Eswars que l'amiral quittait, il y a douze jours à peine, pour aller prendre le commandement de cette escadre de l'Atlantique qu'il eut été si heureux de pouvoir mener au loin, « portant, ainsi qu'il l'écrivait, le drapeau de notre chère et glorieuse France! ».

Cours normal libre d'institutrices de Douai. — Les demandes d'admission au cours normal libre d'institutrices du diocèse de Cambrai, pour la rentrée d'octobre 1895, devront être adressées, avant le 1er juillet, à Mme la Prieure des Dames de Flines, 18, rue du Gouvernement, à Douai.

Les aspirantes justifieront qu'elles avaient au 1er janvier 1895, 15 ans au moins et 18 ans au plus.

L'examen des aspirantes au cours normal aura lieu, chez les Dames de Flines, le 12 juillet prochain.

La réforme des boissons. — MM. Le Gavrian, Plichon, Loyer et de Montalembert ont déposé l'amendement suivant au projet de réforme du régime des boissons :

« Ajouter à l'article 18 : « Les eaux de vie, genièvre, kirsch et autres liqueurs simples obtenues directement par la distillation ne sont pas considérées comme spiritueux composés et ne sont pas soumis à la surtaxe de l'article 18. »

PAS-DE-CALAIS

Les funérailles de Mme veuve Lambert à Calais. — Vendredi matin, en l'église Notre-Dame de Calais, ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Lambert, sœur de M. Ribot et victime du terrible accident que nous avons relaté.

L'église était absolument comble; une foule compacte s'est également rendue au cimetière du Sud, où s'est fait l'inhumation.

Le deuil était conduit par M. Ribot et son neveu, le jeune fils de la défunte, âgé de huit ans; M. le commandant représentant le Président de la République; puis venaient les représentants des ministres : MM. le colonel Doë de Maindreville, chef d'état-major du 1er corps d'armée, représentant M. le ministre de la guerre; Revoil, représentant M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères; Dovet, représentant M. Chautemps, ministre des colonies; Sebgouret, représentant M. Leygues, ministre de l'intérieur.

Dans l'assistance, on remarquait également les sénateurs et députés du département; M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, les sous-préfets, les conseillers de préfecture, l'administration municipale de Calais, ainsi que les officiers de la garnison et les membres des administrations locales.

Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait tout particulièrement celle de la Charité maternelle, dont Mme Lambert faisait activement partie.

Une lâche agression à Bertincourt. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un soldat du 73e de ligne, Anatole Guidez, en permission, a été attaqué par un nommé A.W. qui sans raison, l'a mis à mort assommé et laissé pour mort sur la route.

Le blessé a pu néanmoins gagner la demeure de ses parents, mais il dut s'aliter. Son état est très grave. Le parquet d'Arras est descendu vendredi à Bertincourt, pour instruire cette affaire.

BELGIQUE

A la Chambre. — Au commencement de la séance de vendredi, M. Bertrand a interpellé le gouvernement au sujet de la réunion d'un congrès de patrons et d'ouvriers carriers. M. Bertrand reprochait aux patrons de ne pas avoir tenu compte d'un vœu émis par le conseil de l'industrie convoqué pour mettre fin au conflit.

M. Nyssens, ministre de travail, qui a répondu à M. Bertrand, a fait un brillant début. Son discours, net, incisif, imprégné à la fois des meilleurs sentiments d'une saine et généreuse démocratie et d'un solide esprit gouvernemental, a réduit à néant les plaintes de M. Bertrand.

M. Nyssens a démontré que M. Bertrand, qui n'assistait pas au congrès, n'était point d'accord avec les ouvriers carriers. Ceux-ci, contrairement à ce que demande M. Bertrand, ont supplié l'honorable ministre de ne pas convoquer une réunion générale de toutes les sections du conseil.

M. Anseele a conseillé à l'honorable ministre de sortir de temps en temps de la légalité, il a reçu la réponse que voici : « C'est chez vous, monsieur, qu'on sort de la légalité, mais pas chez nous! »

La Chambre a abordé ensuite la discussion de l'article 2 du projet de loi douanier, qui a été adopté.

Les droits de succession. — M. Van der Linden vient de déposer le rapport de la section centrale sur le projet de loi modifiant les droits successoraux du conjoint survivant. Les principes qui forment la base de la loi proposée sont les suivants :

« 1° Le projet de loi n'entend pas toucher au droit successoral. Il admet que l'époux survivant a droit à un meilleur rang de successibilité, mais il conserve cette réforme jusqu'à la refonte du titre des successions.

» 2° Il accorde à l'époux des gains de survie, un douaire, afin de lui conserver le rang social qu'il occupait du vivant de son conjoint. Ce douaire est constitué en usufruit seulement.

» 3° Le survivant des époux n'est pas héritier, — *a fortiori* n'a-t-il pas la situation de l'héritier réservataire. Son droit est fondé sur la volonté du défunt. Par conséquent, son usufruit ne s'exercera que sur la part dont le défunt n'aura pas disposé.

» 4° Enfin, le survivant qui est dans le besoin a droit à une pension alimentaire à charge de la succession. »

Les diverses sections ont adopté ce projet à l'unanimité de leurs membres, sauf la 6e, où il a rencontré une abstention.

En section centrale, personne n'a contesté la légitimité de projet.

Tout en reconnaissant les défectuosités du Code, la majorité de la section a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier en ce moment le régime successoral; que pareille division tendait en cause les droits des divers degrés d'héritiers et ceux de l'enfant naturel; qu'il valait mieux réserver cette question jusqu'à l'examen de l'avant-projet que prépare la commission chargée de la revision du Code civil. La section s'est prononcée en ce sens par 4 voix contre 1 abstention.

La majorité a été d'accord pour admettre aussi les autres bases essentielles du projet.

La nouvelle loi ne touche point, par conséquent, au droit successoral : l'époux survivant reste successeur irrégulier, après les héritiers légaux au 12e degré. Il ne devient pas héritier légal; il ne peut pas être tenu comme tel des dettes de la succession *ultra vires*; il n'a pas la saisine, ni les droits qui y sont attachés.

Mais il a un usufruit, plus ou moins étendu, suivant la qualité des héritiers légaux qui recueillent la succession.

La section centrale a également admis que l'époux survivant aurait la faculté de comprendre dans sa part d'usufruit la maison d'habitation occupée par les époux, lorsqu'elle appartient pour la totalité soit à la communauté, soit à la succession du prémourant.

L'ensemble du projet — modifié dans certains points de détails — a été voté par 3 voix contre 1 abstention.

Le Pape et les catholiques belges. — Le *Journal de Bruxelles* a reçu de Rome le télégramme suivant, que nous publions sous toutes réserves :

« Le Souverain Pontife fait une enquête approfondie sur la situation politique en Belgique en vue de maintenir l'union entre catholiques. Il vient de demander, entre autres documents la collection et la traduction des articles publiés depuis un an dans le *Klocke Roeland* et le *Land van Aelst*, journaux inspirés par M. l'abbé Daens, député d'Alost. »

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi, à 6 h. 1/2 du soir, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Mulliez, bourgmestre.

Etaient présents : MM. Marhem, échevin; Coppenolle, Busschaert, Delbar, Labarre, J. Parmentier, A. Parmentier, T. Delmotte et H. Boute.

M. Coulon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation. On passe ensuite à l'ordre du jour

Etablissement d'un entrepôt public. — M. le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. le directeur des douanes à quelques expéditeurs des environs de la gare.

M. le président explique alors au conseil que, depuis longtemps déjà, l'établissement d'un entrepôt public s'impose à Mouscron.

Actuellement les marchandises arrivant de France sont transmises au dépôt de Bruxelles ou elles sont dédouanées et retournées ensuite au destinataire. Il en résulte une perte de temps, et les frais de transport sont doublés pour l'expéditeur. En créant un entrepôt à Mouscron, les marchandises seront dédouanées en cette ville et expédiées immédiatement à leurs destinataires. C'est à la suite de réclamations d'expéditeurs en douanes que le Conseil communal de Mouscron a pris l'initiative de créer un entrepôt dans ce genre.

M. le président ajoute qu'il a visité les établissements de la douane à la gare de Mouscron. Ils sont très spacieux et il y a moyen d'y installer un entrepôt en divisant le bâtiment qui serait la moitié réservé à la douane et l'autre moitié à l'entrepôt. Les frais de location et d'entretien seront à la charge de la commune. Les frais de fonctionnement seraient payés par les expéditeurs. Le Conseil va donc envoyer une requête à M. le ministre des finances pour qu'il donne son approbation. L'administration communale devra ensuite demander à M. le ministre des chemins de fer l'autorisation de louer les locaux actuellement réservés à la douane.

Règlement sur les bâtisses et les maisons insalubres. — M. le secrétaire donne lecture du règlement sur les bâtisses et les maisons insalubres, règlement élaboré par le collège échevinal. — Le Conseil adopte ce règlement.

Compte de la fabrique de l'église Saint-Antoine de Padoue (exercice 1894). — M. le secrétaire donne lecture de ce compte arrêté par le conseil de fabrique : en recettes à 14,630 fr. 54, et en dépenses à 14,210 fr. 06. L'excédent en recettes est donc de 420 fr. 48. — Le Conseil adopte ce compte.

Compte de la Fabrique de l'église St-Barthélemy (Exercice de 1894). — Lecture est faite du compte qui s'élève en recettes comme en dépenses à 15232 fr. 28 centimes. Ce compte est adopté sans observations.

La séance publique est levée à sept heures et demie.

— *Une descente du Parquet.* — Le Parquet de Courtrai représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction et Van Houtte, greffier, accompagné de M. Peel, médecin légiste, est descendu vendredi à Mouscron, à 1 h. 20 de l'après-midi, relativement à l'accident de chemin de fer que nous avons relaté hier.

Les magistrats se sont rendus à l'hôpital où M. le docteur Peel a pratiqué l'autopsie du cadavre de l'inconnu trouvé mort mercredi soir, sur la voie ferrée, entre les gares de Mouscron et d'Anzegem.

Le parquet est retourné à Courtrai par le train de 3 heures 05.

On croit à un accident ou à un suicide.

L'identité de ce malheureux n'a pu être encore établie.

— *Autorisations de bâtir.* — Sont autorisés à bâtir, par arrêté du collège échevinal en date du 7 juin, M. Jacques Dardenne, une maison et un mur de clôture, Nouvelle rue des Pères; M. A. Stock, deux maisons, au Nouveau passage, hameau du Tuquet; M. Jules Duvillier, une maison, rue du Conêt, au Tuquet; M. Emile Mullier, deux maisons, rue du Dragon; M. Jean-Baptiste Desmettre, reconstruction de la façade de sa maison, au Conêt.

— *Observations météorologiques faites au collège épiscopal de Mouscron :*

Mois de mai	1892	1893	1894	1895
Eau tombée, éval. en millim.	5m	53m	55m	31m
Nombre de jours où l'on a recueilli de l'eau	2	7	11	11
Quantité maximum en 1 jour	3m le 1er	15m le 21	15m le 29	15m le 19
Nomb. de jours de grêle	0	0	0	0
— brouillard	0	1	0	9
— tonnerre	1	3	1	1
Nébulosité moyenne	2	5	6	4

Mont à Leux. — *L'octave de Saint-Antoine de Padoue.* — Voici l'ordre des offices : à l'église de Mont-à-Leux, dédiée à saint Antoine de Padoue, le 9 juin, dimanche, vêpres à 3 h. 1/2; sermon à 4 h. par le R. P. Ulric, Récollet, bien connu à Roubaix, et salut solennel. 10, 11, 12 juin, messe à 6, 7 et 8 heures; après-midi, salut solennel avec sermon, par le R. P. Uric. 13 juin, messe à 6, 8 et 9 heures, vêpres à 3 heures 1/2, sermon par le R. P. Berckmans, Récollet 14 et 15 juin, messes à 6 et 7 heures salut solennel à 4 heures. 16 juin, dimanche, clôture, messes à 5 heures 1/2, 7 h. 1/2 et 9 h. 1/2, grande procession vêpres à 3 h. 1/2, sermon par le R. P. Berckmans, Récollet. *Te Deum* au salut. Tous ces sermons seront prêchés en français.

Courtrai. — *L'arrestation d'un détenu évadé.* — Nous avons relaté, dans notre édition de vendredi matin, l'évasion d'un détenu, Henri Verhelst, d'Harlebeke, qui, jeudi après midi, avait passé, à l'aide d'une échelle, par dessus les murs du préau de la prison de Courtrai.

La gendarmerie de Courtrai se mit aussitôt en campagne et suivit les traces du fugitif qui avait été aperçu sur la route de Heule.

Verhelst, monté sur un camion, se fit conduire jusqu'au passage à niveau du chemin de fer; de là, on retrouva ses traces aux hameaux Watermo Lens et Sainte-Catherine. On le supposa caché dans un bois de Lendelede qui fut battu par la gendarmerie. Verhelst, qui s'y trouvait, en effet, prit la fuite, mais fut bientôt arrêté après une course de quelques minutes.

Il a été conduit en voiture à la prison de Courtrai et réintégré.

HAUTE ÉCOLE

L'averse tombant en déluge
Hier au soir, j'ai profité,
Pendant une heure de refuge
Que m'offrait le Cirque d'Été.

D'ordinaire, rien ne m'y lasse.
J'applaudis tous les « numéros »
Que de courage et que de grâce!
Ces baladins sont des héros.

Mais, cette fois, — je m'étonne, —
Ce spectacle, bien fait pour moi,
Me semblait froid et monotone;
Et je m'ennuyais fort, ma foi!

En vain, en jupe diaphane,
La ballerine avait dansé
Sur le dos, blanc de colophane,
D'un vieux cheval, trop bien dressé;

En vain l'Anglais, qu'en une rixe
Ne vaincraient pas quatre hommes forts,
Fit dix fois, sur la barre fixe,
Le moulinet avec son corps;

En vain le clown, tête falote,
Sur le nez tombé lourdement,
Fut, par le fond de sa culotte,
Relevé délicatement;

Je bâillais, ayant peine à suivre
Ces exercices et ces tours
Que le dur orchestre de cuivre
Rythmait d'accords vibrants et lourds

***

Le programme — vrai protocole —
S'épuisait; quand, pour son début,
Sur un bai-brun de haute école,
La jeune écuyère parut.

Bien en selle et très élancée,
Elle était adorable à voir,
Dressant sur la croupe bronzée
Son fin corps, moulé de drap noir.

Chaque détail de sa personne
Était correct, élégant, fier.
On rêvait, devant l'amazone,
D'une archiduchesse au Prater.

Comme elle était jolie! Et comme
Son pur profil aux lourds cheveux,
Si brave sous le chapeau d'homme,
Semblait dire au cheval : « Je veux!